

TAHALIL JOUSSOUR

PRESENTATION

La Tunisie est entrée avec la révolution dans une transition politique et vit de ce fait et sans conteste une période charnière de son existence. Elle n'est pas la seule nation à vivre une telle expérience dont on sait qu'elle est à la fois une période de grande fragilité mais aussi de nombreux espoirs.

Ces expériences passées nous apprennent qu'une transition bien gérée peut conduire à un bond qualitatif à tous les niveaux (économique, social et culturel) mais qu'au contraire une transition mal gérée peut conduire au désespoir de l'opinion publique pouvant alimenter une dérive populiste ou provoquer un retour à l'autoritarisme.

La Tunisie traverse cependant une période de flottement dangereux qui perdure. Elle ne progresse pas assez par rapport à ses ambitions et son potentiel.

Le pays n'arrive toujours pas à s'affranchir des anciens modèles que ce soit sur le plan économique et social ou sur le plan politique et de la

gouvernance.

Ce blocage creuse la fracture sociale et exaspère l'existence absurde et révoltante de deux Tunisie.

Par ailleurs, le pays demeure confronté à deux défis stratégiques :

- Briser la dynamique de la corruption qui gagne du terrain et gangrène l'ensemble du système;
- Mettre en place une approche nationale pour faire face aux bouleversements stratégiques de la donne géopolitique.

Des choix politiques s'imposent. Les politiques tardent à l'assumer, les dangers guettent le pays, l'impatience et la déception gagnent du terrain et le temps commence à jouer contre nous.

Joussour contribuera par une lecture des faits saillants sous l'angle de ce diagnostic à détecter les failles et mettre en relief les avancées qui poussent vers le déblocage de la transition.

DANS CE NUMÉRO :

PRESENTATION

P . 1

La politique étrangère est une affaire publique et la formulation de ses orientations doit transcender les logiques rentières et politiciennes

P . 1

La politique étrangère est une affaire publique et la formulation de ses orientations doit transcender les logiques rentières et politiciennes

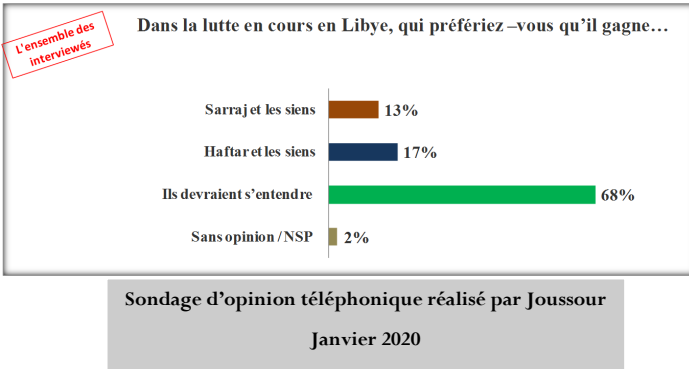
Les développements militaires et politiques dans la Libye voisine se sont accélérés dernièrement ce qui a eu un impact notable sur les positions de nombreuses composantes de la classe politique tunisienne et en particulier celles de la coalition au pouvoir. Cet impact s'est caractérisé par les tiraillements et les alignements de certains acteurs sur telle ou telle partie du conflit en Libye. La question libyenne nous rappelle le contexte très particulier vécu dans les premières années post-révolution lorsque la classe politique a transformé le dossier syrien en un intense facteur de division et de polarisation interne, sauf que cette fois-ci, il s'agit d'un dossier stratégique qui a un lien direct avec la sécurité nationale tunisienne et les intérêts majeurs du pays.

Ainsi une fois de plus, la classe politique confirme que non seulement elle ne tire pas les leçons de ses erreurs passées et

qu'elle ne place pas les intérêts du pays au sommet de ses préoccupations, mais qu'elle reste prisonnière d'alignements régis par l'idéologie ou par l'engagement dans des agendas régionaux et internationaux.

La division de la classe politique et ses tiraillements politiques loin de prendre en compte les intérêts du pays, entravent la capacité de l'Etat et de tous les acteurs du pays à contribuer à pousser la situation en Libye vers des solutions politiques qui servent les intérêts de ce pays voisin et frère et préservent son unité et sa stabilité et arrêtent l'effusion du sang de son peuple. Une fois de plus, ces tiraillements politiques transforment hélas de précieuses opportunités offertes à notre pays en éléments de division et d'épuisement.

Ils confirment également la déconnexion de nombreux hommes politiques des tendances pourtant profondes qui prévalent dans l'opinion publique qui, rappelons-le, rejette dans sa majorité toute ingérence étrangère en Libye et soutient une solution politique et inclusive pour sortir de la situation difficile que vit ce pays frère (sondage d'opinions janvier 2020).



Cette situation nous renvoie à une question majeure qui est celle de la politique étrangère du pays.

La politique étrangère de notre pays s'est basée depuis des décennies sur des constantes et des principes généraux largement déterminés par les facteurs constants de notre pays comme sa superficie, sa géographie, sa population, ses caractéristiques culturelles, etc.

La prise en compte de ces constantes a épargné au pays son entrée dans nombre de conflits et de tensions potentiellement perturbants pour notre situation interne. L'attachement à la légitimité internationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'attachement à la politique de bon voisinage et le soutien aux causes justes notamment la cause palestinienne et d'autres principes encore, ont constitué un cadre solide et adapté à la politique étrangère tunisienne.

Alors que le monde connaît aujourd'hui des transformations majeures, profondes et rapides qui remodelent l'espace international et régional, la reformulation des grandes orientations de notre politique étrangère basées sur ses principes tout en réagissant aux transformations régionales et internationales devient une affaire urgente. Ces orientations doivent toujours être régies par la réalisation des grands intérêts du pays et le respect de sa souveraineté, de son unité et des impératifs de sa constitution et de son système politique démocratique.

La constitution tunisienne définit l'organe chargé de fixer les orientations de la politique étrangère de l'Etat. En effet, elle dispose dans son article 77 que c'est au Président de la République de définir la politique générale dans le domaine des relations extérieures. Et c'est ce qui amène les institutions de l'Etat à inscrire leurs diverses activités dans le cadre de ces orientations telles que définies. Par conséquent, il est important que ces orientations qui régiront la politique étrangère du pays dans les années à venir soient précisées par le Président de la République afin qu'elles soient connues de tous.

Il serait faux de croire que la question de l'orientation et de la gestion de la politique étrangère du pays repose sur une logique de monopole et d'exclusivité d'une institution par rapport aux autres. Cette vision d'une logique rentière est désuète et stérile et fait fi des complexités et des imbrications que connaît l'Etat moderne. Aujourd'hui, toutes les institutions de l'Etat sont appelées à coopérer même si, comme nous l'avons rappelé, chaque domaine doit avoir un responsable pour piloter la fixation de ses orientations générales et pour sa gestion.

Divers éléments exigent que la formulation de ces orientations soit le résultat d'un processus systématique basé sur l'écoute et l'inclusion dans des cadres appropriés pour faire participer les autres composantes institutionnelles ainsi que les acteurs non institutionnels.

La complexité des relations internationales et l'accélération comme la profondeur de ses transformations renforcent la nécessité de tirer parti de toutes les compétences et expertises nationales afin de préciser les perspectives des situations internationales et de concevoir les politiques étrangères appropriées. La gestion des relations extérieures n'est pas tributaire d'approches idéologiques mais exige plutôt une connaissance approfondie des dossiers et des circuits techniques complexes qui se sont accumulés chez les techniciens, administrateurs et experts. Cela souligne la nécessité d'être à l'écoute de ces expériences accumulées.

L'enchevêtrement de la politique étrangère du pays avec d'autres politiques sectorielles et la nécessité de son inclusion dans la politique générale de l'Etat nécessitent de prendre en compte la complexité résultant de cet enchevêtrement et la recherche de conception de lignes de convergence, de cohésion et de rencontre entre ces politiques. Cela exige que toutes les autres composantes soient impliquées écoutées et consultées sur certains des dossiers et questions les plus complexes.

L'article 77 de la constitution, relatif à la définition des politiques publiques dans le domaine des relations extérieures, dispose également que le Président de la République doit consulter le Chef du gouvernement. Il s'agit d'une consultation rendue nécessaire par les pouvoirs attribués au Chef du gouvernement en vertu de l'article 91 de la constitution qui le charge de mettre au point la politique générale de l'Etat et d'assurer sa mise en œuvre. Cette répartition favorise la logique de coopération et de complémentarité entre les composantes du pouvoir exécutif et pousse vers une lecture dynamique du texte. Une logique qui rompt avec l'interprétation littérale et fragmentaire de la Constitution et lui donne la flexibilité nécessaire pour faire face à toutes les situations complexes qui peuvent survenir avec le temps.

Dans le même contexte, nous rappelons que notre système démocratique accorde également au Parlement un rôle particulier dans la définition et l'implémentation des diverses politiques publiques notamment du fait qu'il a une légitimité électorale qui correspond à la légitimité électorale dont jouit le chef de l'Etat. Comme le stipule l'article 3 de la constitution, tous deux représentent le peuple souverain.

A cet égard, nous rappelons que le parlement est l'espace politique le plus important pour délibérer sur les politiques de l'Etat sans exception, à condition d'utiliser les modes, les instruments et les procédures établis par la Constitution et la loi, pour ne pas affecter l'organisation constitutionnelle des compétences. Le Parlement doit ainsi améliorer ses performances en institutionnalisant sa participation dans le domaine des politiques publiques liées aux relations extérieures à travers l'établissement des cadres, des structures et des commissions qui doivent jouer leur rôle dans le contrôle, le suivi et le questionnement d'une manière qui sert les intérêts nationaux et qui garantit qu'il n'y ait pas de déviation par rapport aux constantes et aux orientations de la politique étrangère du pays.

Il en va de même pour le reste des structures officielles représentées par les instances et les autorités indépendantes, les collectivités locales et les établissements publics, qui jouissent toutes de l'autonomie dans la gestion des affaires ou des compétences qui leur sont attribuées. Celles-ci incluent l'établissement de relations d'amitié et de coopération avec leurs homologues étrangers et avec des organisations internationales en rapport avec leur champ d'action. Toutes ces structures, de par leur nature, restent régies par les principes et les orientations de la politique étrangère de l'Etat.

Quant aux parties non officielles, tels que les partis, les associations et les organisations, elles ont le droit d'entretenir des relations avec l'extérieur mais dans le cadre du respect de la souveraineté et du système démocratique de l'Etat, et par conséquent, des constantes de la politique étrangère de l'Etat tunisien.

Le succès dans l'orientation et la gestion de la politique étrangère, comme d'autres politiques publiques, nécessite une ingénierie qui prend en compte la nécessité d'intégrer toutes les institutions, les énergies et les acteurs de l'Etat. Ceci afin de formuler au mieux les orientations communes qui, associées aux constantes de la politique étrangère, constitueront la référence nationale à la lumière de laquelle s'impliqueront toutes les institutions et les énergies actives dans le but de servir les intérêts majeurs du pays de manière à obtenir la clarté, l'efficacité et l'efficacité requises.

Tout cela nous amène à souligner la nécessité de définir les cadres institutionnels et politiques dans lesquels les orientations de politique étrangère seront établies et annoncées. A cet égard, la clarté doit être de mise. Elle permettra le contrôle de la performance des institutions publiques, y compris celle du Président de la République. Un contrôle basé sur le respect des orientations et des politiques établies qui doivent elles-mêmes être au service des intérêts nationaux. D'ailleurs c'est à l'aune de ce critère que seront appréciées les politiques publiques en ce domaine.

La question libyenne, du fait qu'elle concerne un pays voisin avec lequel nous entretenons des relations exceptionnelles qui s'étendent à travers l'Histoire et dont le sort déterminera toujours le nôtre, ne doit pas être un facteur de division politique et de polarisation dans notre pays mais plutôt un

élément d'engagement national sous le plafond des principaux intérêts nationaux du pays. Ce qu'il faut c'est en faire la pierre angulaire d'une formulation participative des orientations de politique étrangère de notre pays et d'une définition de nos relations avec les différentes parties internationales et régionales, de manière à renforcer notre rôle dans la résolution du conflit dans ce pays voisin et à servir nos intérêts nationaux.